

**Extrait de délibération du Conseil Municipal  
en date du 04 janvier 2024**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
- présents : 13  
- votants : 14

**L'an deux mille vingt-quatre le quatre janvier à 20 h**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie

sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**27 décembre 2023**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle -  
SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole – MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane – MERLIN Bruno -  
ZOETEMELK Danièle – SALAMONE Célestin – LEFRANCOIS Philippe

**Absents représentés :** LONGUET Bérangère à Alain BRIAND

**Absente excusée :** ZITOUNI Lydie

**Secrétaire de séance :** DANET Céline

**2024-06 Question diverse : Demande d'autorisation par l'Association du tennis/padel (AGT) de déposer un permis de construire pour couvrir le terrain de padel proche de l'espace boisé.**

Madame le maire informe le Conseil du courrier reçu en mairie par le Président de l'AGT sollicitant l'autorisation de déposer un permis de construire en vue de couvrir le terrain de padel situé près de l'espace boisé.

La couverture d'un terrain de padel permettrait à l'AGT de dispenser des cours de façon plus régulière sans les contraintes climatiques. Elle permettrait également de pouvoir répondre aux attentes des participants qui souhaitent pratiquer toute l'année sur terrain couvert. Les travaux seront financés par l'AGT.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la demande de l'AGT de déposer un permis de construire visant à couvrir le terrain de padel situé proche de l'espace boisé.

VOTE : Contre (0), Abstention (1), Pour (13)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme à l'original

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE, le 4 janvier 2024

Le Maire,  
Aline MARIE MELLARE

